

Le leader du gouvernement à la Chambre invoque un argument des plus spécieux lorsqu'il se présente devant nous en essayant de nous faire croire qu'une lettre où l'Orateur de la Chambre des communes exprime son avis ne représente en fait qu'une suggestion faite à titre personnel.

Une personne condamnée à cinq ans de prison pourrait essayer d'invoquer cet argument lorsque le juge lui dit: «Je suis d'avis que vous devez faire cinq ans de prison». La personne visée par cette sentence n'aurait pas de moyens de recours bien solides, c'est le moins qu'on puisse dire, pour faire appel en disant que le juge ne faisait qu'exprimer une opinion. C'est exactement ce genre d'argument hypocrite que le leader du gouvernement à la Chambre a essayé de nous faire avaler aujourd'hui. Voilà mon premier point.

Les membres du comité l'ont bien compris lorsqu'ils ont reçu cette lettre qui a apparu mystérieusement, provenant d'une source inconnue. Nous ne savons pas d'où elle est partie. Je ne mets pas du tout en question l'honnêteté du président du comité en ce qui concerne tant le moment où il a eu connaissance de la lettre que la personne qui la lui a remise en fait, mais j'ai des doutes quant à l'origine de cette lettre. Nous aimerions savoir qui a fait transmettre cette lettre. Le leader du gouvernement à la Chambre prétend qu'elle ne représentait qu'une simple opinion sans importance, mais c'est entièrement faux. Il s'agissait bien d'une décision réelle et réfléchie et le leader du gouvernement à la Chambre le sait très bien.

Ma deuxième objection porte directement sur les arguments spécieux que nous entendons à la Chambre des communes depuis une dizaine de jours, comme quoi les membres des comités ne votent pas selon les volontés de leur parti. Or les comités de la Chambre des communes sont structurés selon la formule des partis parce qu'il est bien entendu que les membres du comité ne voteront pas isolément en tant qu'individus prenant leur propre décision indépendamment de la position de leurs partis respectifs. C'est tout le contraire. Dans une démocratie parlementaire, les comités sont composés de membres de divers partis parce qu'en principe on s'attend à ce qu'ils votent comme leurs caucus respectifs jugent bon qu'ils le fassent. C'est un usage bien compris et bien accepté en régime de démocratie parlementaire.

Qu'en est-il de l'essentiel de la question? J'aimerais bien entendre ce que le gouvernement va annoncer au cours de la journée. Même à la suite d'une décision au sujet de la lettre, une motion a été présentée demandant que la Chambre des communes, à la suite de la décision de M^{me} le Président, autorise le comité en question à faire téléviser ses séances. Quels arguments ont présenté les députés libéraux, non pas à titre de particuliers qui prenaient des décisions personnelles, mais en tant que députés qui reflétaient bien la politique du gouvernement? Certains ont dit que les lumières de la télévision seraient trop fortes.

M. Lalonde: Allons donc.

M. Broadbent: «Allons donc», c'est bien cela, et voilà les arguments qu'on a invoqués pour refuser la télévision. Les lumières dérangeront les membres du comité. Certains ont prétendu que ce serait une sorte de grand spectacle.

Privilège—M. Knowles

Une voix: Qu'êtes-vous en train de faire?

M. Broadbent: Certains ont dit que les gens profiteraient de l'occasion pour parader. Troisièmement, on a fait valoir que certaines personnes craindraient de comparaître, que certains membres du Parlement auraient peur d'assister aux séances à cause des caméras de télévision.

M. Knowles: Des membres du public.

M. Broadbent: Oui, excusez-moi, des membres du public craindraient de comparaître.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) cite de longs extraits des délibérations du comité. Je crois qu'il connaît la règle qui interdit que l'on discute à la Chambre des délibérations d'un comité. Je lui rappelle cette règle et je l'autorise à continuer.

M. Broadbent: Ce n'est que juste, madame le Président. J'exprimais simplement une opinion en passant sur ce qui se passe au comité pour montrer le niveau intellectuel dont font preuve les députés libéraux.

Des voix: Ce n'était qu'une opinion.

M. Broadbent: Je vais voir si le gouvernement va modifier sa décision comme il semble vouloir le faire. Pendant une semaine, le premier ministre (M. Trudeau) et son ministre de la Justice (M. Chrétien) ont été assez vagues à ce propos. Les voici maintenant acculés au pied du mur. Les libéraux n'agissent avec justice que lorsqu'ils n'ont pas le choix. Peut-être allons-nous en être témoins cette après-midi. Je me demande si tous les libéraux qui ont voté contre en comité vont à nouveau s'opposer à une résolution dans le même sens. Je suis assez impatient de le savoir s'ils vont faire preuve d'autant d'esprit d'indépendance à la Chambre qu'en comité.

En conclusion, j'aimerais rappeler ici qu'il s'agit d'une question importante. Nous discutons d'un projet de loi, d'une résolution qui, si elle est adoptée, modifiera la constitution canadienne et aboutira à son rapatriement. C'est une question très, très importante. C'est pourquoi, aux yeux des deux partis de l'opposition tout au moins, la population canadienne devrait pouvoir être témoin du débat à la télévision.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ne nous faisons aucune illusion. Il y a une semaine, le gouvernement, le parti libéral a décidé que les citoyens ne pourraient pas suivre les délibérations. Il a voté dans ce sens au comité et il pensait avoir ce qu'il voulait. Aujourd'hui, il a senti la tension qui régnait à la Chambre; il est donc peut-être sur le point de changer d'avis. Il ferait mieux de changer d'avis s'il veut que les députés lui accordent leur appui et qu'ils aient tous une certaine considération à son égard pendant les délibérations du comité; voilà tout ce que je peux dire. S'il persiste dans cette attitude antidémocratique pendant le processus de révision constitutionnelle, le gouvernement causera un tort irréparable au pays et les députés qui sont assis de ce côté-ci de la Chambre ne le toléreront pas.

Des voix: Bravo!